

## DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS AU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre d'une inscription pour le permis de conduire (permis B), votre CAS participe une seule fois jusqu'à 85 € si vous remplissez les conditions suivantes :

- L'enfant doit être déclaré AD à la CAS au moment de la demande
- L'enfant doit avoir entre 15 et 26 ans au moment de la demande
- La demande doit être faite au plus tard 3 mois après l'obtention du permis de conduire
- La demande doit être faite à la CAS avec le formulaire ci-dessous, les pièces justificatives.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas traité**

Je soussigné (e) .....  
NIA .....  
Adresse postale .....  
Adresse email perso .....  
Déclare que mon enfant .....  
Né(e) le .....  
Est inscrit au sein d'une auto-école pour l'année .....

Fait à Metz le .....  
Signature :

### Pièces à fournir au plus tard 3 mois après l'obtention du permis de conduire :

- La demande complétée et signée
- La facture acquittée d'une auto-école classique ou d'une auto-école en ligne
  - Avec mention des autres aides éventuelles déduites
  - Le code APE de l'auto-école doit être « enseignement de la conduite » : 8553Z
- Votre RIB.